



LA LIBERTE D'EXPRESSION : UN DROIT QUI NE PROTEGE PAS DES ATTENTATS !

publié le 14/02/2013, vu 2052 fois, Auteur : [Maître HADDAD Sabine](#)

L'auteur, historien et journaliste Danois Lars Hedegaard, radical opposant à l'Islam a échappé le 5 février 2013 à l' attentat d'un tireur venu sonné à sa porte , lequel a finalement réussi à prendre la fuite . Malade, fanatique, provocateur, extrémiste ?

L'auteur, historien, journaliste Danois **Lars Hedegaard**, connu pour ses positions radicales opposantes à l'Islam a échappé le 5 février 2013 à l' attentat d'un tireur venu sonné à sa porte.

Malade, fanatique , provocateur , extrémiste ?

Les motivations restent troubles mais interpellent la conscience et la police qui recherche le tireur.

Si la liberté d'expression est un droit individuel nécessaire dans toutes démocraties, se pose la question de la protection des personnes aux positions radicales, ou aux propos excessifs dans le cadre de leurs activités, face au risque de représailles.

La liberté ou la limite dans le blasphème doit elle susciter une certaine retenue, face à un débat religieux, toujours sensible.

Ce qui touche les uns, ne blessera pas les autres ...

Le débat d'intérêt général doit exister.

Cet attentat nous rappelle diverses affaires telles que :

La publication des 12 caricatures du prophète Mahomet le 30 septembre 2005 par le journal danois, *Jyllands-Posten*, puis en septembre 2012 par Charlie Hebdo en réponse aux violences faisant suite à la diffusion du film « *L'Innocence des musulmans* » sous le pseudo Sam Bacile ou encore les livres tels que Lajja de *Taslina Nasreen* en 1994 ,« *Versets sataniques* en 1988 de Salman Rushdie, la critique satirique de Charlie hebdo...

Pourquoi Lars Hedegaard ?

La liberté d'expression de cet écrivain, lui vaut diverses hostilités.

Ainsi le journal Danois *Berlingske Tidende*, pour lequel il assurait des chroniques l'a congédié des 2008 pour son hostilité excessive à l'Islam.

Ainsi en 2009, l'écrivain avait pu critiquer la place des femmes dans l'islam en ces termes

"Quand un homme musulman viole une femme, c'est son droit. Ils violent leurs propres enfants.(...) Les femmes n'ont pas de valeur. Elles ne sont pas des êtres humains. Leurs fonction est celle de l'utérus."

La liberté d'expression fait partie des libertés, et des droits essentiels fondamentaux attachés à la personne et garantis par les constitutions. La liberté d'opinion vise tous citoyens.

Son corolaire reste la **tolérance**.

L'indépendance ,le pluralisme des médias est essentiel dans nos démocraties.

Hier, le rapport publié du Comité Vietnam pour la défense des droits de l'homme et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme met en lumière des voix vietnamiennes qui réclament le respect des droits de l'homme, notamment la liberté d'expression...

Combien d'autres "Iars Hadegaard" risquent aujourd'hui leur vie pour leurs propos et opinions .

L'information doit rester libre, les notions d'injure , de diffamation ou d'incitations à la haine raciale en particulier constituent les limites à cette liberté...

Demeurant à votre entière disposition pour toutes précisions en cliquant sur <http://www.conseil-juridique.net/sabine-haddad/avocat-1372.htm>

Sabine HADDAD

Avocate au barreau de Paris